

Plan d'accessibilité 2023-2025

Rapport d'étape 2025

15 décembre 2025

Table des matières

1. Renseignements généraux	3
Profil de la société.....	3
Énoncé sur l'accessibilité	3
Coordonnées et processus de rétroaction	4
Définitions des termes handicap, obstacles et accessibilité.....	5
2. Domaines décrits à l'article 5 de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> (LCA)	6
Emploi	6
Environnement bâti	10
Technologies de l'information et des communications (TIC)	11
Communications autres que les technologies de l'information et des communications	12
Conception et prestation de programmes et de services	13
Acquisition de biens, de services et d'installations.....	14
Transport	15
3. Rétroaction.....	16
4. Consultations.....	17
5. Conclusion.....	18

1. Renseignements généraux

Profil de la société

Financement agricole Canada ([FAC](#)) est une société d'État fédérale qui rend compte au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous offrons des solutions de capital et des produits et services non financiers à plus de 103 000 clients et clientes tout au long de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire d'un océan à l'autre.

Notre équipe compte plus de 2 500 collègues répartis dans 101 bureaux situés principalement dans des régions rurales du Canada. Notre siège social se trouve à Regina, en Saskatchewan.

La directrice principale, Durabilité sociale et DEI (diversité, équité et inclusion) de FAC est notre responsable de l'accessibilité désignée. Elle est chargée de soutenir les mesures décrites dans le Plan d'accessibilité 2023-2025, ainsi que le présent rapport d'étape.

Énoncé sur l'accessibilité

FAC est déterminée à soutenir l'objectif de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Les Canadiennes et les Canadiens dépendent de notre clientèle pour mettre de la nourriture sur leur table et notre clientèle dépend de nous.

À FAC, nous nous engageons à offrir un environnement inclusif et accessible qui permet à toutes les personnes, y compris celles avec un handicap, de participer pleinement et de s'épanouir. Nous souhaitons offrir des expériences inclusives et exemptes d'obstacles à l'ensemble des candidats et des candidates, du personnel, de la clientèle et des membres du public qui interagissent avec nous.

Coordonnées et processus de rétroaction

Nous invitons toutes les personnes qui interagissent avec nos espaces, nos produits, nos services et nos programmes, y compris la clientèle, le personnel, les candidats et les candidates, les fournisseurs et les membres du public, à nous faire part de leurs commentaires.

Vos commentaires nous aident à améliorer l'accessibilité et contribuent à l'objectif de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) qui vise à faire du Canada un pays sans obstacles pour tout le monde, y compris les personnes avec un handicap.

Communication de la rétroaction sur l'accessibilité

Si vous rencontrez des obstacles à l'accessibilité lorsque vous interagissez avec FAC ou si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur notre Plan d'accessibilité, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour nous transmettre des commentaires de façon anonyme, n'incluez pas vos coordonnées.

Façons de communiquer avec nous :

- **En ligne :** [Formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#)
- **Courriel :** accessible@fac-fcc.ca
- **Téléphone :** 1-888-332-3301 (sans frais) ou 1-306-780-8900
Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h 30 HE
- **Courrier :** Responsable de l'accessibilité, Siège social de FAC,
1800, rue Hamilton, Regina (Saskatchewan) Canada, S4P 4L3

Réception, utilisation et transmission de votre rétroaction

Nous accusons réception des commentaires qui sont accompagnés de coordonnées et répondons dans un délai de cinq jours ouvrables. Pour répondre, nous utilisons le même moyen de communication que vous, ou encore celui que vous avez indiqué dans vos commentaires.

Nous utilisons vos commentaires pour traiter les préoccupations ou les enjeux liés à l'accessibilité. Nous pouvons demander des renseignements supplémentaires ou passer en revue vos commentaires avec nos partenaires en matière d'accessibilité pour préparer notre réponse et prendre les mesures appropriées.

Nous publions des rapports regroupant les commentaires reçus et les mesures entreprises avec notre direction, ainsi que des rapports d'étape sur l'accessibilité sur notre site Web. Ces rapports ne contiennent pas de renseignements qui permettent d'identifier des personnes.

Protection de votre vie privée et de vos renseignements personnels

FAC s'engage à protéger vos renseignements personnels. Nous recueillons vos renseignements personnels conformément à la [Loi sur Financement agricole Canada](#).

Nous utilisons, gérons, divulguons et conservons vos commentaires sur l'accessibilité et vos renseignements personnels conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) du gouvernement du Canada et à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Consultez la [Politique sur la protection des renseignements personnels](#) de FAC pour savoir comment nous protégeons vos renseignements personnels et pour trouver les coordonnées du Bureau de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information au cas où vous auriez des questions ou des préoccupations.

Formats alternatifs

Vous trouverez des liens vers notre Plan d'accessibilité et les rapports d'étape en formats PDF accessibles sur notre site Web à l'adresse [Accessibilité | FAC](#).

Vous pouvez obtenir notre Plan d'accessibilité ainsi que d'autres documents de FAC en présentant une demande au moyen du formulaire en ligne, [Demande de format alternatif](#), par courriel (accessible@fac-fac.ca) ou par téléphone en composant le 1-888-332-3301 (sans frais) ou le 1-306-780-8900.

FAC s'engage à répondre aux demandes dans les délais suivants :

- **Version imprimée** : 15 jours
- **Gros caractères** : 15 jours
- **Braille** : 45 jours
- **Audio** : 45 jours

Définitions des termes handicap, obstacles et accessibilité

Les définitions suivantes sont adaptées à partir de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et s'appliquent à l'ensemble du présent rapport :

Handicap : Un handicap découle de l'interaction entre des personnes ayant une incapacité sur les plans physique, mental, cognitif, de l'apprentissage ou de la communication et des obstacles environnementaux, sociaux ou comportementaux qui nuisent à leur participation entière et équitable à la société.

Obstacle : Tout élément susceptible de nuire à la participation pleine et égale d'une personne ayant un handicap. Les obstacles peuvent être de nature architecturale, technologique ou comportementale, relatifs à l'information ou aux communications ou le résultat d'une politique ou d'une procédure.

Accessibilité : L'élimination des obstacles afin que les membres du personnel, la clientèle et le public puissent jouir d'une participation entière. Il s'agit entre autres de concevoir les espaces physiques, les appareils, les produits, les services, les technologies, les méthodes de communication et les pratiques en milieu de travail de façon à ce qu'ils conviennent à l'ensemble des membres du personnel, peu importe leurs habiletés

2. Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA)

FAC a pris des mesures afin de favoriser l'accessibilité dans toutes ses activités, notamment en instaurant une culture d'inclusion et en accroissant ses connaissances sur l'accessibilité. La santé mentale des membres du personnel est une priorité à FAC et, par conséquent, nous avons pris de nombreuses mesures pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion, notamment en créant des programmes et des ressources portant sur la santé mentale et destinés à notre personnel et à notre clientèle. Notre personnel et notre clientèle nous ont indiqué dans leurs commentaires qu'ils apprécient le fait que FAC accorde de l'importance au soutien à la santé mentale, et ils nous ont également suggéré des façons d'en faire encore plus pour soutenir une culture axée sur le mieux-être et l'inclusion.

FAC est fière des mesures entreprises pour favoriser l'accessibilité, et reconnaît qu'un engagement soutenu est nécessaire pour la renforcer dans toute l'organisation. Le présent rapport décrit nos progrès réalisés en 2025 par rapport aux objectifs établis dans le Plan d'accessibilité 2023-2025.

Emploi

En 2024, l'équipe responsable de la durabilité sociale et de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) a lancé sa première campagne d'inclusion (campagne de déclaration volontaire), mettant en lumière les avantages de transmettre des renseignements liés à la diversité et l'importance des données sur la représentation pour orienter les futurs programmes de DEI. Par conséquent, la proportion des membres du personnel qui déclarent avoir un handicap est passée de 3,2 % en 2023 à 9,9 % en 2024.

À la suite d'une autre campagne d'inclusion réussie en octobre 2025, le nombre de membres du personnel ayant mis à jour leurs données sur la diversité et qui ont déclaré avoir un handicap a de nouveau augmenté. En date du 31 octobre 2025, 96,5 % des membres du personnel avaient mis à jour leurs données sur la diversité, et 11,2 % (309 membres du personnel) s'identifiaient comme étant des personnes ayant un handicap.

Progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs d'accessibilité à l'emploi

Accès à l'emploi

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
À compter de 2023, FAC élaborera et mettra en œuvre une stratégie de recherche de talents qui la guidera dans le recrutement et l'embauche de personnel. Cette stratégie comprendra des tactiques visant à accroître le recrutement, le maintien en poste et l'avancement professionnel des personnes ayant un handicap.	• Nous avons formé un groupe de travail sur le recrutement inclusif et accessible qui réunit des représentants et représentantes des Ressources humaines, de la DEI, de l'Accessibilité et des Relations avec les Autochtones. Ce groupe appliquera une approche unifiée pour mettre en œuvre notre stratégie d'acquisition de talents, notamment en déterminant les priorités communes et les tactiques clés. Ce groupe collaborera à la mise en œuvre de la stratégie de recrutement améliorée à l'aide des conclusions de notre évaluation de l'accessibilité et de notre examen des systèmes d'emploi. • Le groupe de travail sur le recrutement inclusif et accessible s'efforcera d'améliorer le recrutement pour tous les groupes ayant droit à un traitement équitable grâce à des améliorations des pratiques, à des partenariats diversifiés, à de la formation et à des objectifs fixés de façon délibérée pour les trois prochaines années.	Terminé

Perfectionnement du personnel

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
En 2024, FAC mettra en œuvre des mécanismes de soutien et de partage de connaissances en matière de sensibilisation aux handicaps à l'intention de l'ensemble du personnel. Ces connaissances seront également ajoutées au processus d'accueil et d'intégration de FAC pour tous les nouveaux membres du personnel.	• FAC a conçu et déployé un parcours d'apprentissage couvrant les concepts fondamentaux de l'accessibilité et de la DEI. La formation en ligne obligatoire pour le personnel, en deux parties, a été lancée en décembre 2025. Le programme est conçu afin que les membres de l'équipe apprennent à connaître les responsabilités de FAC à l'égard de la LCA et de la DEI, à reconnaître leur importance et à comprendre la façon dont leurs actions peuvent contribuer à la création d'un lieu de travail accessible pour tout le monde.	Terminé

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
En 2024, FAC mettra en œuvre des mécanismes de soutien et de partage de connaissances en matière de sensibilisation aux handicaps à l'intention des gestionnaires et des membres de la haute direction. FAC offrira notamment aux gestionnaires de la sensibilisation et de la formation sur l'inclusion et le soutien en santé mentale.	FAC a conçu et déployé un parcours d'apprentissage en trois parties pour les gestionnaires, couvrant les concepts fondamentaux de l'accessibilité et de la DEI. Ce programme d'apprentissage en ligne obligatoire, lancé en décembre 2025, comprend deux modules à l'intention de tout le personnel et un module propre aux gestionnaires. Ce troisième module outille les gestionnaires afin qu'ils puissent répondre aux attentes et adopter les attitudes et pratiques nécessaires en vue de créer un milieu de travail accessible et inclusif.	Terminé
En 2024, FAC commencera à mettre à jour les modules de formation préexistants en ordre de priorité en tenant compte des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) et de la rétroaction fournie par des personnes vivant avec un handicap.	- En décembre 2025, l'équipe de FAC a effectué un audit complet sur l'accessibilité de notre catalogue de cours : 47 % du contenu d'apprentissage est en circulation active et a été repensé pour être rendu accessible. 26 % du contenu d'apprentissage a été retiré. 27 % du contenu d'apprentissage n'a pas été mis à jour pour le rendre accessible, car il sera retiré en 2026. - Les huit membres du groupe responsable de la conception et de l'exécution de l'équipe de l'Apprentissage et du développement organisationnels ont suivi le programme Designing Accessible Learning Content (conception de contenus d'apprentissage accessibles) offert par eLaHub et sont désormais des praticiens et praticiennes accrédités en apprentissage accessible. - À la suite de la formation Designing Accessible Learning Content, notre équipe de l'Apprentissage a élaboré des lignes directrices et des procédures pour aligner tous les nouveaux apprentissages numériques sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.2.	Terminé

Milieu de travail équitable et inclusif

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
En 2025, FAC vérifiera auprès du fournisseur de son régime de soins de santé s'il est possible d'apporter des améliorations au programme d'avantages sociaux du personnel.	- FAC a collaboré avec son fournisseur de régime de soins de santé pour concevoir un nouveau programme d'avantages sociaux qui offre une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins particuliers des membres du personnel, entre autres changements. - En octobre 2025, FAC a donné au personnel un premier aperçu de son nouveau programme complet de rémunération globale, et a invité les membres du personnel à y adhérer avant le 3 décembre 2025 en choisissant leurs options pour l'année 2026. Le nouveau programme reflète une approche moderne de la rémunération globale, qui respecte ou dépasse les pratiques exemplaires actuelles de l'industrie et offre un soutien global pour répondre aux divers besoins de notre main-d'œuvre, y compris les membres du personnel ayant un handicap. - Les améliorations apportées au régime d'avantages sociaux qui favorisent l'accessibilité et la DEI comprennent une augmentation des crédits flexibles afin d'offrir aux membres du personnel une plus grande souplesse en leur permettant de personnaliser leur protection en fonction de leurs besoins particuliers. Le régime bonifie également la protection en ce qui concerne les soins de santé mentale, les soins de la vue et les prothèses auditives, en plus d'améliorer l'équité et la couverture de notre programme d'invalidité de courte durée. - Pour favoriser la connaissance et l'adoption du nouveau programme de rémunération globale, y compris les services et programmes en santé et mieux-être, nous avons lancé notre nouveau Centre du mieux-être de FAC en novembre, un point d'accès unique permettant aux membres du personnel d'accéder facilement à leurs avantages, aux fournisseurs actuels, aux nouvelles récompenses et aux ressources pour favoriser leur bien-être physique, mental, financier et social.	Terminé

Environnement bâti

FAC possède plus de 100 bureaux partout au Canada, qu'il s'agisse de grands bureaux dans des centres urbains ou de plus petits bureaux au sein des collectivités rurales. Tous les bureaux de FAC sont loués.

FAC se concentre sur l'accessibilité de l'environnement bâti. Au cours des dernières années, trois membres du personnel responsable de la gestion des installations ont obtenu leur certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen et mettent à profit leur formation pour rendre les bureaux de FAC plus accessibles. Nous savons que des obstacles à l'accessibilité persistent dans certains bureaux, et nous travaillons sur les objectifs de réduction de ces obstacles de notre plan.

Progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs en matière d'accessibilité relatifs à l'environnement bâti

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
En 2025, FAC utilisera les renseignements obtenus de l'analyse des lacunes en matière d'accessibilité de l'environnement bâti réalisée en 2024 pour prioriser les mesures nécessaires et prendre des décisions éclairées concernant les prochaines étapes. Cette approche stratégique permettra de s'assurer que les ressources sont affectées de manière efficace et que les domaines critiques à améliorer sont abordés tout en tenant compte d'autres facteurs tels que la faisabilité et les coûts.	• En nous fondant sur les conclusions de l'audit sur l'accessibilité réalisé dans 87 bureaux de FAC en 2024, nous avons élaboré un plan de correction afin de prioriser et de combler les lacunes en matière d'accessibilité dans nos bureaux. • Pour soutenir la modernisation des espaces loués actuels, un budget consacré à l'accessibilité a été alloué pour combler les lacunes les plus importantes en 2025 et 2026. Les priorités sont établies en fonction de leur incidence sur les utilisateurs et utilisatrices des lieux, les pointages d'audits les plus faibles et la viabilité de l'installation. Parmi les éléments jugés hautement prioritaires figurent les dispositifs d'ouverture de porte accessibles et les stationnements réservés. • Sur la base de cette évaluation, l'équipe des Installations a cerné trois sites viables pour la première phase de modernisation. Cette phase servira de guide sur la façon d'aborder les initiatives de travail futures. • En 2025, notre équipe des Installations s'est également associée à un chef de file des services immobiliers commerciaux afin d'intégrer l'accessibilité comme critère essentiel lors de l'acquisition de nouveaux espaces loués.	Terminé

Technologies de l'information et des communications (TIC)

En 2025, FAC a continué d'intégrer et d'étendre l'accessibilité des TIC dans ses solutions numériques à l'intention de la clientèle et du personnel afin de stimuler l'innovation numérique.

Progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs en matière d'accessibilité des TIC

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
En 2025, FAC aura amélioré et accru l'accessibilité des TIC grâce à des outils Web déployés en priorité.	• Les exigences en matière d'accessibilité ont été intégrées à la définition de « Terminé » dans le cycle de développement technologique de notre équipe Domaines et livraison Agile. Nous avons mis en œuvre un modèle de gouvernance de l'accessibilité des TIC qui s'applique aux applications Web développées par FAC. Le modèle de gouvernance en matière d'accessibilité des TIC de FAC comprend ce qui suit : – Un modèle d'auto attestation qui permet aux équipes de produits d'évaluer leurs applications Web à l'aide de nos listes de vérification en matière d'accessibilité et d'attester de l'évaluation d'une application Web. – Un processus d'audit, au cours duquel un certain nombre d'applications Web sont examinées chaque trimestre en fonction des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). – Un processus de révision fondé sur les normes WCAG, déclenché lors de toute modification des normes ou exigences d'accessibilité applicables aux TIC : ◦ Les normes de développement internes sont mises à jour pour s'aligner sur les normes et les exigences actuelles. ◦ Des analyses de répercussions sont effectuées pour assurer la conformité des applications et des composantes Web existantes et de classer les mesures correctives par ordre de priorité, au besoin.	Terminé

Communications autres que les technologies de l'information et des communications

FAC n'avait aucun objectif propre aux communications dans son plan pour 2025. Cependant, les partenaires de FAC qui dirigent les communications d'entreprise destinées à la clientèle et au personnel ont réalisé de grands progrès dans l'application et la promotion des pratiques exemplaires en matière de communication accessible et inclusive.

Les responsables des communications ont également commencé à travailler en partenariat avec l'équipe Durabilité sociale et DEI afin de renforcer la confiance du personnel dans l'adoption d'un langage et d'un visuel inclusifs dans leurs communications, notamment pour atténuer les microagressions et la perpétuation des stéréotypes ayant des conséquences sur les personnes ayant un handicap. Notre Centre de rédaction renforce les principes du langage clair et les pratiques exemplaires à cet égard afin que tout le monde, y compris les personnes ayant un handicap, puisse trouver et comprendre l'information que nous communiquons et la mettre en pratique.

Avant de lancer une demande de propositions (DP) pour une nouvelle solution Intranet, l'équipe de la Communication d'entreprise a consulté des partenaires afin de déterminer les fonctionnalités d'accessibilité à inclure dans la nouvelle plateforme. Les responsables des DP ont collaboré avec l'équipe responsable de l'accessibilité pour :

- dresser une liste des exigences à l'égard du fournisseur afin de déterminer sa capacité à respecter les normes actuelles en matière de TIC et de communication;
- aider FAC à renforcer les pratiques exemplaires en matière de communications Web et numériques accessibles;
- répondre aux exigences en matière d'accessibilité tout au long de la durée de son contrat pluriannuel.

Conception et prestation de programmes et de services

En 2025, les équipes de FAC ont adopté une approche proactive pour prendre en compte l'accessibilité dans leur travail.

Progrès réalisés en lien avec l'objectif d'accessibilité en matière de conception et de prestation

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
D'ici 2025, FAC aura amélioré l'accessibilité de ses services en étoffant sa gamme de services numériques et de modes de prestation.	• En 2024, nous avons effectué une évaluation de l'accessibilité des applications Web internes. Trois applications Web satisfaisaient entièrement aux normes WCAG 2.1. En 2025, nous nous sommes engagés à faire passer de 3 à 15 le nombre d'applications entièrement accessibles d'ici le 31 décembre 2025. En date de septembre 2025, nous avons dépassé cet objectif. En effet, 16 applications sont désormais entièrement accessibles. • Notre service Conception numérique a été officiellement créé au sein de FAC. Cette équipe est chargée de superviser l'ensemble des normes et des systèmes de conception, en veillant à ce que la cohérence et l'accessibilité soient intégrées dans toutes les applications conçues et développées par FAC à l'avenir. • Nous avons réalisé des progrès importants dans la modernisation du cadre de notre plateforme des Services en ligne destinée au public, en améliorant à la fois l'accessibilité et l'expérience d'utilisation, notamment en corrigeant des problèmes liés aux lecteurs d'écran, au contraste des couleurs ainsi qu'aux boutons radio et cases à cocher. • Dans le cadre de la modernisation de l'application FAC Mobile, des améliorations en matière d'accessibilité ont été apportées à plusieurs flux de processus et écrans. Les correctifs importants comprenaient la connexion des clients et clientes, y compris l'authentification à deux facteurs, l'inscription des clients et clientes, les améliorations apportées à l'écran d'accueil et à l'écran des prêts, ainsi qu'à la navigation entre les onglets. • Nous avons remanié notre page Accessibilité sur fac.ca afin de favoriser une accessibilité et une convivialité accrues. Nous avons mis à jour notre formulaire de rétroaction sur l'accessibilité destinée au public afin de recueillir des commentaires pertinents pouvant se traduire en mesures concrètes.	Terminé

Acquisition de biens, de services et d'installations

FAC a réalisé des progrès importants en 2025 en renforçant la sensibilisation et la capacité internes au sein des équipes de l'Approvisionnement et du Risque. Il s'agit d'une avancée majeure pour intégrer l'accessibilité dans notre nouveau modèle d'approvisionnement, ainsi que dans nos politiques et pratiques.

Progrès réalisés par rapport aux objectifs d'approvisionnement

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
À compter de 2023, FAC prendra l'accessibilité en considération dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de bout en bout de ses pratiques d'approvisionnement. Cet examen aboutira à un remaniement de ses directives, politiques et procédures d'approvisionnement. De nouvelles normes d'accessibilité seront incluses dans ces directives, politiques et procédures.	Nous avons renforcé le contenu de notre Politique sur la gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs afin d'y préciser les obligations de FAC en vertu de la LCA, ainsi que la responsabilité partagée entre des responsables d'entreprise et des fournisseurs de faire progresser l'accessibilité au sein de FAC. La politique mise à jour a été publiée en novembre 2025.	Terminé
À compter de 2025, l'accessibilité sera expressément prise en considération dans tous les approvisionnements, soit par l'ajout d'exigences d'accessibilité ou par la documentation de la décision de ne pas ajouter d'exigences d'accessibilité.	- Une déclaration sur l'accessibilité et des questions connexes ont été ajoutées à toutes les demandes de propositions (DP). Elles font valoir notre engagement envers l'accessibilité et exigent que les fournisseurs démontrent, dans leur proposition, comment leurs pratiques d'affaires et leurs solutions proposées respectent les normes et exigences réglementaires canadiennes en matière d'accessibilité. - Les équipes ont collaboré à une évaluation des risques liés à l'accessibilité ainsi qu'à une carte thermique afin d'établir l'ordre de priorité des améliorations en matière d'approvisionnement et d'orienter ces dernières, en fonction des domaines prioritaires en matière d'accessibilité de FAC. Ces améliorations seront graduellement intégrées et déployées à plus grande échelle dans le nouveau modèle d'approvisionnement de FAC lors de son lancement en 2026.	Terminé

Engagement de FAC	Progrès et mesures prises	Statut
D'ici 2025, les agents et agentes d'approvisionnement recevront une formation portant sur l'intégration de l'accessibilité à l'approvisionnement.	• Une séance de formation sur l'approvisionnement accessible a été offerte aux équipes responsables de l'approvisionnement et de la gestion des fournisseurs de TI, et comportait trois objectifs : – Fournir des connaissances fondamentales pour renforcer la responsabilité commune visant à soutenir l'accessibilité à FAC. – Donner aux partenaires les moyens d'aider les responsables d'entreprise à prendre en compte l'accessibilité dans leurs processus d'approvisionnement. – Préparer les équipes à contribuer à l'atteinte des objectifs d'approvisionnement accessible dans notre Plan d'accessibilité 2026-2028.	Terminé

Transport

Aucun objectif en matière de transport n'a été inclus dans notre Plan d'accessibilité 2023-2025. Même sans objectif précis qui leur aurait été assigné, les responsables de la planification des réunions et événements de l'organisation, l'équipe responsable de la politique sur les voyages ainsi que l'agent ou l'agente des voyages d'entreprise veillent à ce que les exigences en matière d'accessibilité soient prises en compte pour répondre aux besoins liés aux déplacements d'affaires.

Lors des conférences, réunions et événements en personne organisés par FAC, les responsables de l'organisation ont adopté une approche réfléchie pour répondre aux besoins d'accessibilité des participants et participantes, y compris en matière de stationnement accessible.

3. Rétroaction

Au cours des trois dernières années, FAC s'est efforcée de promouvoir ses canaux de rétroaction sur l'accessibilité et d'inclure des questions sur l'accessibilité dans des sondages ciblés gérés par des partenaires clés de FAC, notamment les équipes du Recrutement, de l'Apprentissage, des Installations et de l'Expérience client.

En 2025, nous n'avons reçu aucun commentaire sur l'accessibilité dans notre formulaire en ligne, par téléphone ou par la poste, et seulement deux demandes par courriel à accessible@fac-fcc.ca. Les deux demandes par courriel ont été faites par des membres du personnel qui avaient demandé de façon proactive des mesures d'accessibilité pour assurer leur pleine participation aux événements hybrides à venir organisés par FAC à l'intention du personnel.

Grâce aux sondages ciblés gérés par nos partenaires internes, seulement 1 % des personnes ayant répondu ont signalé des préoccupations en matière d'accessibilité. Parmi celles-ci, seulement quelques-unes ont fait part de leurs commentaires sur la façon d'améliorer nos services et nos programmes. Ces commentaires ont été examinés par l'équipe responsable de l'accessibilité et par les partenaires concernés afin de cerner les possibilités d'améliorer notre formation en ligne, l'expérience des participants et participantes aux réunions et aux événements organisés par FAC et la prestation de services à la clientèle et au personnel.

L'infolettre du Commissariat à l'accessibilité publiée en juillet 2025 indiquait que « certaines organisations déclarent avoir reçu peu de commentaires, voire aucun jusqu'à présent ». Comme c'est le cas à FAC depuis trois ans, nous mettons en place des mesures ciblées supplémentaires afin d'accroître la visibilité de nos mécanismes de rétroaction sur l'accessibilité et d'encourager les personnes à nous faire part de leurs commentaires à ce sujet.

4. Consultations

En 2025, des consultations ont été menées auprès de 39 membres du personnel, partenaires internes et clients et clientes afin d'orienter les engagements et les priorités de notre Plan d'accessibilité 2026-2028, des améliorations ayant déjà été apportées en 2025.

D'autres renseignements recueillis auprès de notre clientèle et des membres du personnel ayant un handicap, de nos partenaires en matière d'accessibilité et de spécialistes en la matière ont été intégrés à notre Plan d'accessibilité 2026-2028.

5. Conclusion

Au cours des trois dernières années, l'approche de FAC en matière d'accessibilité dans toutes les divisions et tous les domaines d'intervention est devenue plus proactive, plus collaborative et plus inclusive. De plus en plus d'équipes participent activement au renforcement des capacités et de la confiance organisationnelle en matière d'accessibilité, afin de concevoir et de mettre en œuvre des solutions et des expériences sans obstacles et conviviales pour toutes les personnes qui interagissent avec FAC, en particulier les personnes ayant un handicap.

Alors que nous achevons notre premier plan triennal et nous préparons à lancer notre prochaine feuille de route pour les trois années, les partenaires en matière d'accessibilité établiront des normes et des lignes directrices à l'échelle de l'entreprise et mettront en commun des pratiques exemplaires et des ressources auprès des collègues afin de favoriser l'adoption de l'accessibilité et la réalisation de progrès durables à FAC.

Consultez le Plan d'accessibilité 2026-2028 de FAC sur notre site Web pour en savoir plus sur notre approche en matière de consultation, les renseignements recueillis auprès de personnes ayant une expérience vécue de handicap, ainsi que les principaux constats qui orientent nos priorités, nos engagements et les mesures prises à compter de 2026.



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.

fac.ca

This report is also available in English